

---

# RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

---



Cour d'appel de **BORDEAUX**  
Tribunal Judiciaire  
de **LIBOURNE**

s'adresser au  
Secrétariat de la Présidence

 05.57.55.36.99

 [sec.p.tj-libourne@justice.fr](mailto:sec.p.tj-libourne@justice.fr)



---

## À QUI S'ADRESSE

CETTE JOURNÉE  
DE L'EXPERTISE  
MÉDICALE JUDICIAIRE

---

- Médecins généralistes
- Médecins spécialistes
- Psychiatres
- Psychologues
- Etudiants en fin de cursus

Désireux de diversifier et enrichir leur  
pratique professionnelle

---

## L'EXPERTISE MÉDICALE JUDICIAIRE

**J2**  
APPRONFONDISSEMENT

---



**20 octobre 2022**

Maison des associations  
47bis Bd de Quinault  
33500 LIBOURNE



# JOURNÉE D'APPROFONDISSEMENT À L'EXPERTISE MÉDICALE JUDICIAIRE



## I- Le cadre de la mission expertale

9 h 00

9h15

à

10h30

10h45

à

12h30

14h00

à

16h00

16h15

à

17h

Accueil des participants

- Statut de l'expert et modalités pratiques de la mission -

*Intervenants* : La compagnie des experts, un magistrat en charge de la commission de révision de la liste des experts et un magistrat en charge du suivi des expertises.

Pause-Café

- Présentation des formations -

- Pour les médecins généralistes et spécialistes -

*Intervenant*: Responsable du DU Aptitude à l'expertise médicale en matière de dommages corporels, Université de Bordeaux.

- Pour les psychiatres et psychologues -

*Intervenant*: Responsable du DU Psychocriminologie : psychopathologie des conduites déviantes et réponses pénales, Université de Bordeaux;

Pause déjeuner : repas libre

## II- Mise en situation :Ateliers participatifs

- Pour les médecins généralistes et spécialistes -

Atelier participatif « l'expertise médicale dans la procédure pénale »

*Mise en situation autour d'une étude de cas animée par un médecin légiste et un magistrat en charge des intérêts civils.*

- Pour les psychiatres et psychologues -

Atelier participatif « l'expertise psychiatrique et l'expertise psychologique en procédure pénale » (notion responsabilité pénale, dangerosité, crédibilité, retentissement psychologique...).

*Mise en situation, par l'étude de cas, sera animée par un expert psychiatre, un expert psychologue, un juge d'instruction ou un président de correctionnel.*

Pause Café

Restitution des ateliers participatifs

Clôture